

*Loi sur l'assurance-chômage*

Où allons-nous? Veut-on nous dire de laisser cette question des dépenses au caprice et à la fantaisie du cabinet? Ce n'est certainement pas la raison d'être de notre grande institution.

**Une voix:** Et le comité?

**M. Alexander:** Le comité est dénué de sens lorsque le gouvernement insiste sur le maintien du principe qui permet de supprimer le plafond. Le cabinet devrait-il dépenser selon ses caprices et ses fantaisies ou selon l'approbation et les directives du Parlement? Je soutiens qu'il devrait adopter cette dernière ligne de conduite.

Le ministre de la Justice (M. Lang), qui a joué un certain rôle devant le comité a dit précisément qu'il convenait que les deniers provenant du fonds du revenu consolidé soient affectés conformément aux conditions établies par le Parlement. Le ministre de la Justice l'a reconnu, mais pour une raison ou une autre, il prétend que c'est ce qu'il dirait dans d'autres circonstances, mais que c'est inutile en l'occurrence et que le gouvernement agira à sa guise.

L'ancien ministre du Travail, nous faisant part d'une de ses réflexions les plus intéressantes sur cette question, a déclaré que l'opposition n'est pas nécessaire et que le gouvernement peut se passer de nous. Toutefois, je prétends qu'il a besoin de nous pour le contrôler. Je ne veux pas que des erreurs soient commises. Certains députés là-bas sont embrouillés. Nous parlons des avances, du capital engagé. A mon avis, en 1971-1972, le capital engagé ou les avances étaient assujettis à un contrôle. Nous avons tenté par tous les moyens d'apprendre du gouvernement pourquoi tout d'abord il avait ce contrôle et pourquoi une limite avait été imposée. Nombre d'hypothèses furent avancées. Parlant au nom du ministre qui était alors malade, le ministre de la Justice déclara que, selon lui, cela serait utile, commode ou souhaitable. Il n'a toutefois pas dit que cela serait nécessaire. Je soutiens respectueusement que cela n'était pas seulement utile, commode et souhaitable, mais que l'article 137(4) était nécessaire sur la foi des renseignements reçus du ministre du Revenu national, de celui des Finances, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou de la Commission d'assurance-chômage, et de toutes les statistiques qu'on pouvait compiler.

On a décidé de prendre garde et d'imposer une limite afin de garder un certain contrôle. Le ministre des Finances déclara qu'il ne pouvait pas verser de l'argent à tout hasard selon les caprices du cabinet, mais qu'il devait garder un certain contrôle. Qu'en est-il découlé? Ceci. C'était la bible alors. Il s'agit d'un document donnant des renseignements et des chiffres sur l'assurance-chômage au cours des années 70. Quel travail cela représentait! Maintenant, ils n'en tiennent pas compte. Ils nous disent maintenant de nous en débarrasser, car ce que contient ce document n'est pas ce qu'ils voulaient dire. En réalité, je crois que le ministre de la Justice a dit qu'il s'agissait d'une espèce de devinette. Je me rappelle que la hiérarchie de l'assurance-chômage a déclaré que dans toutes les circonstances possibles, notamment l'étude de toutes les variables, la somme qui serait suffisante pour les avances serait de 700 millions de dollars. Mais ils sont allés plus loin encore. Ils croyaient pouvoir y flanquer cent millions de dollars de plus.

N'est-ce pas ahurissant qu'ils en aient été si certains à ce moment-là? Ils étaient absolument convaincus qu'ils fallait un plafond à la nouvelle panacée aux défauts de l'ancienne loi sur l'assurance-chômage. Que nous pré-

[M. Alexander.]

sente-t-on maintenant? Encore un retournement de veste, un demi-tour. Le gouvernement actuel, tel que je le vois, me semble mériter ce nom de «demi-tour et retournement de veste». Quand le gouvernement veut que j'accepte ces balivernes, je m'y refuse. Il s'est présenté à nous en 1971, nous demandant de lui faire confiance. Nous avons répondu que c'était impossible car les chiffres prouvent qu'il a tort. Alors, il nous a dit de ne pas croire aux chiffres, parce qu'ils sont faux. Il prétend avoir les compétences, la bureaucratie et les connaissances.

**Une voix:** Et l'ordinateur.

**M. Alexander:** Ne nous mêlons pas de l'ordinateur. Je dis qu'il faut des contrôles. J'en étais convaincu de prime abord. Je soutiens qu'ils sont nécessaires afin que la population sache ce qu'on fait de son argent. Ces contrôles sont la seule sauvegarde de la population. Nous soutenons que le gouvernement doit s'adresser au Parlement. Nous ne disons pas que le gouvernement ne doit pas avoir des fonds supplémentaires mais qu'il doit s'adresser à nous quand il en a besoin. Cela relève de nous. C'est la substance de l'article 137(4). On a invoqué tous les arguments imaginables à ce moment là pour que cette disposition soit comprise dans le bill. Maintenant, on invoque tous les arguments imaginables pour la supprimer. Nous ne saurions accepter cette mentalité de retournements. Elle est non seulement inacceptable, mais aussi inconsiderée. Cela met en cause la compétence et l'intégrité du gouvernement actuel dans l'énonciation de ses politiques, surtout celle de l'assurance-chômage.

• (2050)

Je ne dis pas qu'on a agi délibérément, mais qu'on devrait peut-être congédier tout ce personnel parce que l'on s'interroge maintenant sur l'intelligence du gouvernement. C'est peut-être lui qu'on aurait dû congédier. Je vois qu'il en reste encore quelques-uns, mais je ne les nommerai pas. J'épargne ce pauvre ancien ministre parce que notre amitié dure depuis des années. On lui a imposé une tâche énorme; il avait à défendre ce bill, pour ce qu'il valait, sachant que peut-être, il devrait, a-t-il dit, renseigner plus tôt le Parlement sur l'état du fonds. Il s'est demandé si, par hasard, il n'avait pas eu tort à ce sujet.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre dit que le gouvernement avait tort et était stupide. Et pourtant il l'appuie, lui qui chérit la prépondérance du Parlement.

**Une voix:** Allons donc.

**M. Alexander:** Un député à l'arrière a fait une remarque. Je ne sais pas quel est son problème. Il n'a pas eu d'occasion de parler depuis le 4 janvier. C'est son premier discours.

**M. Rowland:** Pas tout à fait.

**M. Alexander:** Ils donnent maintenant comme raison d'enlever le plafond la situation qui change constamment. Il y a une chose à ce sujet...

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Alexander:** J'ai entendu le député parler auparavant, mais je ne l'ai pas encore entendu improviser. Il lit mot à mot ses discours dactylographiés. Ce qu'il devrait apprendre, c'est de se lever et prendre part au débat comme les députés devraient le faire. Je ne mentionne pas de noms, mais je parle du député à la chemise rouge là-bas. S'il veut